

Développement du cheptel au sud du Tchad : quelles politiques pour l'élevage des savanes ?

Christian HAESSLER*, Abderaman DJIMADOUM*, Guillaume DUTEURTRE**

*Ministère de l'élevage, N'Djamena, Tchad

**CIRAD/LRVZ/PRASAC, Farcha, BP 433, N'Djamena, Tchad

Résumé — Le développement de l'élevage dans la partie méridionale du pays constitue la mutation agricole principale de ces vingt dernières années dans une région traditionnellement vouée à la culture du coton. Ce phénomène est principalement lié à l'arrivée massive d'éleveurs transhumants de la zone sahélienne mais également au développement d'investissements privés et d'un cheptel aux mains des paysans autochtones. Cet essor de l'élevage, qui concentre 50 % du cheptel bovin national en saison sèche dans la frange méridionale, nécessite la conception et l'application de politiques différenciées dans les domaines de l'aménagement pastoral, du commerce du bétail, de la santé animale et de la santé publique vétérinaire. Le législateur doit impérativement réglementer l'accès aux ressources en s'appuyant sur des dispositifs de gestion patrimoniale, mais la solution aux problèmes entre agriculteurs et éleveurs passe également et surtout par la réalisation d'investissements physiques sécurisant les différentes activités productives rurales. Les enjeux sont de taille pour le Ministère de l'élevage, en termes de reconversion de son dispositif de terrain, mais également en matière de gestion des filières de production animales, du pâturage au marché international.

Abstract — **The development of livestock in the South of Chad: What policies for savanna animal husbandry.** The animal husbandry development in the southern part of the country constitutes the major change of the last twenty years in the region traditionally devoted to the cotton farming. This phenomenon is mainly related to the massive arrival of breeders moving from sahelian zone to summer pastures, but also to the development of private investments and livestock of local farmers. This expansion of pastoral breeding that concentrates 50% of the national cattle livestock in dry season in the southern fringe necessitates the conception and implementation of different policies in the areas of pastoral development, cattle marketing, animal health and veterinary public health. The legislator must regulate the access to resources by using the clauses on patrimony management; but the solution of the "farmer/breeder's" problem is also and mainly found through the realisation of physic investments securing different rural productive activities. The challenge is very important for the Ministry of Animal Husbandry in terms of restructuring its land system, and also in the area of the management of the activities of animal production, pasture in international market.

Introduction

C'est désormais un fait acquis que plus personne ne conteste : l'élevage n'est plus l'affaire de la seule zone pastorale sahélienne et concerne désormais l'intégralité du territoire tchadien.

En effet, le paysage pastoral tchadien s'est profondément transformé ces 20 dernières années avec le développement considérable des systèmes d'élevage dans la partie méridionale du pays, induisant des

mutations socio-économiques majeures pour un monde rural traditionnellement voué à l'agriculture, notamment à la production cotonnière. Le cheptel bovin tchadien qui était au début des années 70 quasiment concentré dans la zone sahélienne se retrouve à plus de 50 % en saison sèche dans la zone méridionale, soit près de 3 millions de têtes sur plus de 6 mois dans l'année.

Ce phénomène d'expansion pastorale, impulsé par les grandes sécheresses successives de 1974 et de 1985, est lié à l'allongement des mouvements de transhumance des troupeaux nomades vers le sud. Mouvements rendus possibles par les potentialités naturelles en eaux de surface et en ressources alimentaires pour le bétail qu'offre le sud du pays. L'élevage autochtone paysan, bénéficiant des réinvestissements de l'épargne agricole des bonnes années et de la multiplication des marchés à bétail, s'est également développé en triplant ses effectifs sur les 20 dernières années. Tant et si bien que l'on observe une diversité foisonnante de différents systèmes d'élevage, y compris le petit élevage villageois de porcs et de volaille ainsi que l'élevage laitier de la périphérie des grands centres qui bénéficie également d'une forte demande des consommateurs urbains.

Les grands projets économiques impulsés par le projet pétrole vont encore renforcer cette dynamique qui mérite toute l'attention des pouvoirs publics afin de définir un plan de développement rural de la zone soudanienne intégrant la nouvelle donne du sous secteur de l'élevage.

Les conséquences de cet essor de l'élevage dans le sud du pays sont multiples et concernent aussi bien les politiques foncières et d'aménagement rural que les politiques d'hydraulique pastorale, de commerce du bétail, de santé animale et de santé publique vétérinaire.

Sécuriser l'accès aux ressources pastorales

La nécessité de développer une politique raisonnée d'aménagement pastoral prend tout son sens, voir devient urgente dans un contexte qui concentre 50 % du cheptel sur un dixième du territoire. En effet, on constate une accentuation marquée des situations de crise et la généralisation du fameux conflit « agriculteur - éleveur » qui fait régulièrement la une des gazettes nationales. Le développement concomitant des initiatives de prévention des conflits par la concertation locale et la tenue de multiples séminaires, ainsi que l'accélération soudaine du processus législatif sur le nomadisme et la transhumance, sont des processus louables, certes, mais qui intègrent encore insuffisamment les contraintes techniques et économiques propres à l'élevage.

La solution aux conflits et la paix rurale dans le sud passent également par des réalisations concrètes et des investissements physiques matérialisant la reconnaissance de l'élevage comme une activité économique à part entière, respectueuse des us et coutumes, intégrant et modifiant le paysage rural soudanien. Le Sud doit bénéficier pour cela d'une véritable politique d'aménagement pastoral et hydraulique.

Ce qui était impensable il y a encore 40 ans lors de l'élaboration du premier schéma directeur de l'eau qui maillait la zone sahélienne de points d'eau pastoraux, doit dorénavant devenir réalité et s'étendre jusqu'aux frontières méridionales, sur la base d'un véritable plan d'aménagement pastoral intégrant les points de passage aux eaux de surface, la délimitation et l'équipement des couloirs de transhumance, ainsi que des zones de refuge pour les années de forte sécheresse.

Organiser le commerce du bétail de la zone soudanienne

Traditionnellement pourvoyeuse de devises pour la nation via le coton, la zone méridionale conserve cette vocation en compensant la chute des cours du coton par l'expédition de centaines de milliers de bétail sur pied à destination des marchés de consommation du Nigeria. Ces flux d'exportation est-ouest, qui n'ont rien à envier aux circuits commerciaux traditionnels de la zone sahélienne, sont totalement ignorés des pouvoirs publics en termes d'investissements et d'organisation.

Les commerçants ne bénéficiant d'aucune sécurisation officielle de leur activité, les pratiques de racket et de corruption sur la filière se sont généralisées et la fraude devient monnaie courante. Engagé dans un processus de certification sanitaire international des produits animaux vendus sur le marché africain voir mondial, le pays se doit d'équiper l'intégralité des postes frontaliers de sortie du bétail à l'exportation ainsi que les pistes à bétail, notamment dans la zone méridionale. Les interventions sous sectorielles

programmées dans le cadre du programme d'intervention du développement rural devront nécessairement intégrer cette donne à dimension nationale sous peine d'exposer un jour le pays aux sanctions du commerce international des viandes.

La maîtrise sanitaire du cheptel par la mise en place et l'entretien de réseaux de santé animale performants concourt également à garantir la compétitivité des viandes sur les marchés extérieurs. La zone méridionale se caractérise par une forte densité de cheptel et l'existence de zones humides permanentes qui entretiennent des pathologies particulières et spécifiques à la zone. Ces deux caractéristiques font le lit de pathologies comme la peste des petits ruminants ou la trypanosomiase qui devraient faire l'objet de programmes de lutte spécifiques. Bénéficiant d'avantages comparatifs, comme le réseau le plus dense de vétérinaires privés et d'organisations d'éleveurs, la zone méridionale pourrait mener avec succès un plan sanitaire régional.

Par ailleurs, la demande en produits animaux d'une clientèle urbaine en forte croissance, est en hausse et nécessite le développement d'infrastructures de transformation (abattoirs, ateliers de découpe et laiteries). Concomitamment, le dispositif de contrôle de salubrité des produits approvisionnant les villes est à revoir et à moderniser pour satisfaire les exigences à minima de santé publique.

Responsabiliser les acteurs locaux

Ces politiques, à mener sur l'ensemble des filières de production animale, nécessitent pour leur bonne exécution de profonds remodelages institutionnels sur le plan local. Cette architecture institutionnelle future reposera à la fois sur la montée en puissance des collectivités décentralisées et des opérateurs économiques locaux, ainsi que sur la restructuration des services techniques avec la création des délégations ministérielles dotées de l'autonomie administrative et financière.

Si, dans le Sud comme ailleurs, le développement et la prise en charge des infrastructures municipales comme les abattoirs ou les marchés sont déjà amorcés, la décentralisation n'en est qu'à ses balbutiements en zone rurale. Jusqu'à ce que les communautés rurales soient effectives, des dispositifs transitoires incluant des instances de concertation et d'orientation à l'échelle préfectorale et sous-préfectorale, tels que les prévoient les futurs projets de développement locaux, seront à même de décider des orientations en matière d'aménagements, notamment pastoraux.

Renforcer les capacités du Ministère de l'élevage

En tant que responsable sectoriel, le Ministère de l'élevage devra développer ses compétences pour exécuter ses attributions dans le domaine du pastoralisme et de la sécurisation de l'élevage. S'il est associé dans le montage des gros projets sectoriels d'aménagement rural, notamment en hydraulique pastorale, le Ministère de l'élevage sera à même de valoriser ses compétences au niveau central et ses ressources humaines déconcentrées jusqu'au niveau sous-préfectoral. Ces mêmes services seront employés dans un dispositif rénové de certification sanitaire du commerce du bétail en partenariat avec une profession dont il faudra accompagner l'organisation.

Dans un contexte où l'on constate un éparpillement des initiatives locales de développement (associations, Ong, projets...), le Ministère de l'élevage a un rôle central à jouer pour en assurer la cohérence et la coordination.

Conclusion

Les enjeux de développement de l'élevage reposent sur la manière dont sera géré à court terme le secteur au sud du pays. Trois chantiers d'avenir se profilent ainsi pour un ministère modernisé et déconcentré. Premièrement la définition à court terme d'un code pastoral avec des points d'application spécifiques au contexte de la zone soudanienne ; deuxièmement la mise en œuvre d'un plan d'aménagement pastoral et de gestion des ressources pastorales selon les directives du schéma directeur de l'eau ; et en dernier lieu la mise aux normes du dispositif sanitaire du commerce du bétail en conformité avec les normes internationales (OIE, Accords SPS).